



Genève, le 6 juin 1860.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil fédéral Suisse,
à Berne.

Fidèles et Chers Confédérés,

Si nous avons hésité un instant à vous répondre au sujet de votre demande de vous donner notre opinion sur l'effet de l'établissement dans notre voisinage d'une zone plus étendue de franchises de Douane, c'est qu'à Genève on n'est pas unanime à ce sujet. Les uns croient que ce sera favorable au commerce de détail, d'autres prétendent que dans le premier moment il pourra bien en être ainsi, mais que plus tard il s'établira infailliblement dans les pays affranchis qui se fournissent actuellement à Genève et dans le Canton de Vaud, un commerce de concurrence qui pourrait bien enlever à la Suisse le débouché assez considérable des denrées coloniales, des fers et des marchandises fabriquées en Suisse, en Allemagne et en Angleterre qui se vendent aujourd'hui à la Savoie. Les gouvernements Suisses voisins en éprouveront ~~aussi~~ ^{aussi} quant au commerce du sel un dommage immédiat, si, comme dans le Pays de Gex, les sels se trouvent affranchis dans la Savoie du Nord des droits qu'ils payaient lorsqu'elle était Sarde et qu'ils paient en France, ce qui permettrait aux salines de l'Est de faire sur nos Cantons une grande contrebande de cette denrée, contrebande contre laquelle ces Cantons ne sont pas protégés par les Péages fédéraux.

F. S. W. P.



Dans tous les cas, si la franchise des douanes étendue au Chablais, au Faucigny et à une partie du Genevois serait évidemment un grand bienfait pour nos voisins, il est douteux que ce soit un avantage pour nous, et si la France fait valoir cette concession comme nous étant favorable, on peut très-bien lui faire comprendre qu'il en est tout autrement et que c'est bien plutôt dirigé contre nous.

Il est évident qu'indépendamment du commerce enlevé, cela favoriserait un grand commerce de contrebande contre les Péages fédéraux, le long des rives du lac et dans les montagnes du Valais.

Nous ne pourrions combattre en partie les effets de cette franchise de douanes dans notre voisinage, que par une plus grande extension du port-franc de Genève.

Nous saisissons cette occasion, Fidèles et Chers Confédérés, pour vous renouveler l'assurance de notre dévouement fédéral, et pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Au nom du Conseil d'Etat:

Le Président,

James Fazy

pour Le Chancelier:

Le Chef de bureau

M. L. Leubel

Zustimmung

aus Zürich d. 7. Juli 1860.

7. Juli 1860.

St. Gallen

2771

Bundesrat vom 13. Juni 1860.